

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: 613 569-5602
Facsimile: 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
8 mars 2022	2022_831211_0001	002106-22	Plainte

Titulaire de permis

Centre d'accueil Roger Séguin
435, rue Lemay, Clarence Creek ON K0A 1N0

Foyer de soins de longue durée

Centre d'accueil Roger Séguin
435, rue Lemay, Clarence Creek ON K0A 1N0

Nom des inspectrices

JOELLE TAILLEFER (211), LISA CUMMINGS (756)

Résumé de l'inspection

Cette inspection concernait une plainte.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 10, 11, 15, 16 et 17 février 2022 (sur place).

Au cours de l'inspection, le registre n° 002106-22 a été inspecté relativement à ce qui suit : administration des médicaments, pratiques de prévention et de contrôle des infections, services d'entretien ménager, services de buanderie, dépistage de la COVID-19 et vaccination.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice ou les inspectrices ont eu des entretiens avec les personnes suivantes : administrateur ou administratrice, directrice ou directeur des soins infirmiers (DSI), coordonnatrice ou coordonnateur de la qualité des soins et de l'évaluation des risques, infirmières autorisées ou infirmiers autorisés (IA), infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), personnes préposées aux services de soutien personnel (PSSP), superviseure ou superviseur des services de l'environnement, responsables du dépistage, aide ménagère ou aide ménager, bureau de Santé publique de l'Est de l'Ontario, laboratoire de Santé publique Ontario et personnes résidentes.

Au cours de l'inspection, les inspectrices ont observé ce qui suit : interactions entre les personnes résidentes et le personnel, prestation des soins et des services aux personnes résidentes, pratiques de prévention et de contrôle des infections, entrée du foyer et notamment le dépistage, les tests de diagnostic, et les aires pour le port et le retrait de l'EPI, et les aires du foyer réservées aux personnes résidentes, y compris les chambres faisant l'objet de précautions en matière d'isolement. Elles ont effectué un examen de ce qui suit : dossiers médicaux de personnes résidentes, documents relatifs à l'essai d'ajustement du masque N95 pour le personnel, courriels internes et externes, liste d'admissibilité des personnes résidentes à la vaccination, routine écrite de l'entretien ménager, politique intitulée *ADM-RH 1414.1, Immunisation COVID-19* (ADM-RH 1414.1, vaccination COVID-19), révisée en février 2022, et politique intitulée *PREV INF 5003.1, Immunisation contre la COVID-19* pour les résidents, révisée en janvier 2022.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Services d'hébergement – entretien ménager
Services d'hébergement – buanderie
Prévention et contrôle des infections
Médicaments

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.
Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 9 mars 2022

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.